

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 29 décembre 2021
Convocation faite
Le 16 décembre 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 21 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi vingt et un décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, Mmes Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2021-12-221), Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, Mme Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, Mme Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mme Brigitte DUMON, M. Jean GUION, Mme Evelyn LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Mme Laëtitia COMPAGNON (à partir du point n° 2021-12-221), MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Sébastien PAULET), Mme Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, Mme Angélique WAUTOT (au point n° 2021-12-220, pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Mmes Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON (au point n° 2021-12-220).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-12-248 Bis : Annule et remplace la délibération n° 2021-12-248 : compétence eau et assainissement : retour sur la délibération n° 2021-05-115 du 18 mai 2021 relative au transfert de personnel à la Communauté et mise à disposition des Régies Intercommunales

Vu sa délibération n° 2021-05-115 du 18 mai 2021, approuvant les différentes créations de postes relatives au transfert de personnel à la Communauté et leur mise à disposition des Régies Intercommunales,

Considérant qu'un agent mis à disposition de la Communauté, à temps non complet, a été promu au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, dans sa commune d'origine, à VIREUX-WALLERAND, le 1^{er} octobre 2021,

Considérant que le déroulement de carrière de l'agent doit être identique entre les deux employeurs,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe, à temps non complet, soit 17,5/35^{ème}, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' and 'D' intertwined, with a horizontal line across the middle.